

PLACE DU VILLAGE



P.3

PanneauPocket



P.7

Portrait - Karine Gaigé



P.10

Retour en images

3 VIE PRATIQUE

- Recensement
- PanneauPocket
- Calendrier des collectes des déchets
- Vœux du Maire
- Noël des Enfants
- Colis de fin d'année
- L'inscription sur les listes électorales
- MaPrimeRénov' Copropriétés
- Le Bus des Services Publics
- Les professionnels de santé de la Maison Médicale
- Chasse - Campagne 2021/2022
- Gestion de l'eau

6 CONSEIL MUNICIPAL

- Registre de délibérations du Conseil Municipal - Réunion du 13 septembre 2021

7 VIE DE LA COMMUNE

- Dépôt sauvage
- Caméras de vidéosurveillance
- Karine Gaigé - Gérante du futur Bar Restaurant Épicerie multiservices
- Appel à candidature
- Carnet
- Sensibiliser aux enjeux du numérique
- Place du village

10 ÉVÈNEMENTS ET MANIFESTATIONS

- Le mot du président du Comité des Fêtes de Sommecaise
- Retour en Images



Ouverture de la mairie

Lundi : 16H – 18H

Jeudi : 10H – 12H

Téléphone : 03.86.73.64.14

mairie.sommecaise@orange.fr

Site internet :

www.sommecaise.fr

Secrétaire de mairie :

Nadine Bureau



Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous traversons une période issue de la crise sanitaire qui bouleverse et change durablement nos comportements.

Chacun d'entre nous peut constater que cette crise rebat beaucoup de cartes, nos priorités et nos attentes s'en trouvent modifiées. Notre relation au travail, à la consommation, aux loisirs a changé, le retour à des valeurs simples de partage et d'entraide font naître dans nombre de territoires ruraux des initiatives destinées à renforcer et recréer du lien social pour que puisse exister ces relations d'échange qui donnent sens à nos vies.

Vous êtes nombreux à avoir répondu au questionnaire présent dans notre dernier bulletin, vous vous êtes exprimés favorablement pour la création d'un lieu de convivialité, vous avez également souhaité que vos élus concrétisent ce projet.

Celui-ci verra donc son ouverture très prochainement.

Dans ce lieu de convivialité vous retrouverez l'esprit des cafés et épiceries qui participent à la vie, au bien-être et au dynamisme de nos communes rurales.

Un espace équipé d'ordinateurs sera également mis à votre service. Ce lieu numérique verra la présence d'un conseiller référent qui sera à votre service pour vous aider à l'utilisation ou l'apprentissage de l'outil informatique, devenu aujourd'hui indispensable pour toutes les démarches administratives.

En toute lucidité, car nous sommes conscients de la difficulté de faire vivre et d'animer au quotidien ces lieux de rencontres, nous faisons le pari de la réussite de ces projets qui grâce à votre soutien participeront à l'attractivité de notre village.

Je vous remercie par avance du meilleur accueil et soutien que vous accorderez prochainement à la gérante de ce futur commerce.

Bien Cordialement.

Patrick Dumez

Maire de Sommecaise

Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne

INFOS PRATIQUES

Recensement

Le recensement se déroulera
du 20 janvier au 19 février 2022



À quoi ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin,...

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir les statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr.

Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation.

Patrick DUMEZ.

AGENDA

Calendrier des collectes des déchets

Novembre, Décembre 2021

Novembre	1	15	29
Décembre		13	27

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées très tôt le matin et les emballages recyclables dès la fin de matinée des dates concernées. Pensez à les sortir la veille des collectes. Retrouvez les consignes de tri sur le site internet : <https://ccaillantais.fr>

Vœux du Maire

Vous êtes nouvel(le) habitant(e) de Sommechaise. Nous vous souhaitons la bienvenue dans cette commune qui est désormais la vôtre.

La Municipalité vous convie à une réception pour les vœux du Maire qui se déroulera **le samedi 15 janvier à 17 heures au foyer communal.**

L'occasion de vous faire connaître et d'échanger avec les élus et responsables associatifs autour du verre de l'amitié et d'obtenir toute information pratique et autre documentation utile.

Le Noël des Enfants

- résidant dans la commune -
aura lieu le dimanche
5 décembre
au foyer communal.

Ils recevront une invitation personnalisée à leur nom.

Nous invitons les familles dont les enfants n'ont pas été recensés à venir se faire connaître en mairie aux jours et heures de permanence.



Colis de fin d'année

Les Séniors âgés de 70 ans et +, résidant dans la commune, recevront un colis qui leur sera distribué par les élus mi-décembre.

L'inscription sur les listes électorales :

Il suffit de s'inscrire sur les listes électorales en ligne sur demarches.interieur.gouv.fr.

Il est bien sûr toujours possible de s'inscrire par courrier ou en se rendant directement dans sa mairie.

Retrouvez toutes les informations et alertes de la commune sur PanneauPocket

100% Anonyme
Gratuit
sans publicité



Depuis un ordinateur

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche : app.panneaupocket.com

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche, ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.



Depuis un téléphone ou une tablette



Ouvrez votre application "PlayStore", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette, puis téléchargez PanneauPocket.



Dans l'application tapez le nom de la commune ou le code postal dans la barre de recherche. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le cœur pour recevoir les notifications des informations et alertes.

INFOS PRATIQUES



MaPrimeRénov' Copropriétés

Depuis le 1^{er} janvier 2021, MaPrimeRénov' Copropriétés permet d'aider toutes les copropriétés pour leurs travaux de rénovation énergétique.

Pour bénéficier de MaPrimeRénov' Copropriétés, la copropriété doit :

- avoir au moins **75 % de résidences principales** (ou de tantième d'habitation principale) et avoir été **construite il y a plus de 15 ans** ;
- être immatriculée au **registre national des copropriétés** ;
- réaliser des travaux permettant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique, avec un **gain après travaux d'au moins 35 %** ;
- réaliser les travaux par un **professionnel qualifié RGE** et avec une **assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)**. L'AMO est financée par l'Anah à hauteur de **30 %** du montant de la prestation, avec un plafond de prestation de **600 euros HT** par logement et un **plancher de 900 euros** de subvention au titre de l'AMO pour les copropriétés les plus petites. La prestation AMO peut être assurée par le maître d'oeuvre, sous certaines conditions.

Quelles aides ?

Pour une copropriété, plusieurs formes d'aides sont possibles, en fonction des travaux réalisés et de la performance énergétique atteinte :

- Une **aide socle de 25 %** du montant des travaux, **plafonnée à 15 000 euros** de travaux multipliée par le nombre de logements de la copropriété ;
- Un **bonus de 500 euros par logement** en cas de **sortie de passoire énergétique F ou G** ; et un **bonus de 500 euros par logement**, pour un projet **bâtiment basse consommation** (atteinte de l'étiquette A ou B).
- Un financement complémentaire pour les propriétaires aux ressources modestes habitant la copropriété :
 - **1 500 euros** par logement pour les propriétaires aux ressources très modestes
 - **750 euros** par logement pour les propriétaires aux ressources modestes

Comment cela fonctionne ?

Afin de simplifier les démarches et les paiements, et de pouvoir intervenir indépendamment des situations individuelles des copropriétaires (occupants ou bailleurs), l'**aide MPRCopro est versée directement au syndicat de copropriétaires**. C'est une aide à la pierre, instruite par les délégations locales de l'Anah ou la collectivité territoriale.

Pour en savoir plus sur MaPrimeRénov' Copropriétés et déposer son dossier de demande :

https://www.maprimerenov.gouv.fr/prweb/PRAuth/app/AIDES/_BPNVwCpLW8TKW49zoQZpAw*!STANDARD#

Le BUS des SERVICES PUBLICS de l'Yonne

Famille, retraite, recherche d'emploi, impôts ...

FACILITER LES DÉMARCHES DU QUOTIDIEN DANS VOTRE COMMUNE

**DEVANT LA MAIRIE
LES 2^{èmes} MERCREDIS
DE CHAQUE MOIS DE
9h15 à 12h15**

Les professionnels de santé de la Maison Médicale

située 16 bis, rue Charles de Gaulle à Aillant-sur-Tholon (MONTHOLON)

Pour prendre rendez-vous auprès des professionnels :

Médecins généralistes

Docteur Brigitte GUILBERT

au 03 79 05 00 21

Docteur Philippe BERGER

au 03 86 63 45 45

Docteur Loïc PERROCHON

au 03 86 72 94 49

Docteur Thierry PINAS

au 03 86 73 02 92

Pneumologue

Docteur Olivier ORTEGA

au 03 58 44 04 73

Cabinet d'Infirmiers au 03 86 63 42 49

Sandrine BOUISSET

Isabelle AVILA

Xavier PIGEON

Ostéopathes au 06 02 50 54 84

Jean-Tristan LUX

Nicolas GASTINEAU

Kinésithérapeute

Audrey BOUTLOUP

au 03 86 56 45 48

Psychologues

Raphaëlle BRYLINSKI

au 06 07 26 90 93

Yann MENY

au 07 66 72 77 63

Podologue

Thibault MAUREL

au 06 48 72 29 89

Chasse - Campagne 2021/2022

ARRÊTE PRÉFECTORAL N° DDT/SEFREN/UFCEP/2021/021 d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne 2021-2022 dans le département de l'Yonne

	Dates d'ouverture	Dates de clôture
Chasse autorisée de 8h00 à 17h00		
PETIT GIBIER		
Faisan commun et vénéré	19/09/2021	31/01/2022
Perdrix rouge et grise	19/09/2021	31/01/2022
Lièvre d'Europe	19/09/2021	20/11/2021
<i>Le tir du lièvre est soumis à plan de chasse dans certaines communes (voir détail sur arrêté). Dans toutes les autres communes, (dont Sommechaize) le tir du lièvre n'est autorisé que du 19 septembre au 9 octobre 2021.</i>		
GRAND GIBIER		
Chevreuil, cerf sika, daim, mouflon	À l'approche individuellement ou en battue	
	19/09/2021	28/02/2022
Cerf élaphe	À l'approche individuellement	
	19/09/2021	28/02/2022
	En battue	
Sanglier	17/10/2021	28/02/2022
	À l'approche individuellement ou en battue	
	15/08/2021	31/03/2022
<i>La chasse du sanglier est soumise à plan de chasse sur l'ensemble du département conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2002. La chasse du sanglier est également autorisée en battue, à compter du 1^{er} juin 2021, sur autorisation préfectorale et après avis des services de la FDCY.</i>		

Pour plus de précisions,
contacter La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne
<http://www.chasseurdelyonne.fr/laccueil>

Article 1^{er} : La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le département de l'Yonne :

- du 19 septembre 2021 à 8 heures
- au 28 février 2022 à 17 heures.

Article 2 : Par dérogation à l'article 1^{er} ci-dessus, les espèces de gibier figurant au tableau ci-contre ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse.

Article 3 : La période d'ouverture de la chasse à courre, à cor et à cri est fixée du 15 septembre 2021 au 31 mars 2022.

Article 4 : La période d'ouverture de la vénerie sous terre est fixée du 15 septembre 2021 au 15 janvier 2022.

Article 5 : Les heures de chasse sont fixées comme suit, de l'ouverture à la clôture générale

- de 8 heures à 18 heures du 19 septembre au 30 octobre 2021.
- de 9 heures à 17 heures du 21 octobre 2021 au 28 février 2022.

Cette limitation des heures de chasse s'applique au gibier sédentaire, à l'exclusion de la chasse à l'approche et à l'affût des grands animaux soumis au plan de chasse et du tir des animaux classés susceptibles d'occasionner des dommages dans le département. La chasse au gibier d'eau n'est pas concernée par cette limitation quand elle est pratiquée sur les étangs, lacs, fleuves, rivières, canaux et réservoirs, ainsi que dans les marais non asséchés. Ne sont pas non plus concernées par la limitation horaire, la chasse à courre, la vénerie sous terre et la chasse des oiseaux de passage lorsqu'elle est pratiquée à poste fixe.

Article 6 : La chasse du lapin de garenne à l'aide du furet est autorisée du 19 septembre 2021 au 28 février 2022.

Article 7 : La chasse en temps de neige est interdite à l'exception de :

- l'application du plan de chasse (chevreuil, cerf élaphe, cerf sika, daim, mouflon, sanglier),
- la vénerie sous terre,
- la chasse à courre du grand gibier,
- la chasse du lapin, du renard et du pigeon ramier,
- la chasse au gibier d'eau ainsi que le tir des ragondins et rats musqués.

Gestion de l'eau

LA FÉDÉRATION DES EAUX DE PUISAYE FORTERRE A POUR MISSIONS :

- L'exploitation du réseau d'eau potable.
- Le contrôle des assainissements non collectifs.
- L'ouverture / fermeture et le dépannage des compteurs.

LA FÉDÉRATION DES EAUX DE PUISAYE FORTERRE

115 avenue du Général de Gaulle
89130 TOUCY

Tél. : 03 86 44 01 42 • Fax : 03 86 44 26 20 • regieeau@repf.fr



COMPTE-RENDU

Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus sur : www.sommecaise.fr

Registre de délibérations du Conseil Municipal

Réunion du 13 septembre 2021

L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN, LE TREIZE SEPTEMBRE À DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SÉANCE ORDINAIRE AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PATRICK DUMEZ, MAIRE.

Présents : Mmes GEFFRAY Annick, HEYDENS Eddie, LASKA Sandrine (arrivée à 18h45), LATAPIE Laurence et MM BOUCHER Philippe, BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, LAROZA Philippe, LENTIER Rémi.

Absent excusé : Mme LE BOITEUX Marie-Pierre. **Absent :** Néant

Date de la convocation : 2 septembre 2021

APPROBATION DU COMPTE-RENDU 8 JUILLET 2021 :

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la réunion du 8 juillet 2021.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme LATAPIE Laurence est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération 2021/05/01 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a postulé et validé plusieurs étapes pour le projet « 1000 cafés » du groupe SOS. Il rappelle les principes de ce groupe et explique qu'en cas de validation définitive, la commune n'intervient qu'en tant que propriétaire des lieux et qu'un bail commercial avec une EURL initiée par le groupe SOS est établi. L'association demande une mise en conformité du local mais gère le recrutement, l'installation, la formation, l'accompagnement technique et financier du gérant.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la phase de recrutement est terminée et que le futur gérant est en cours de formation et d'installation. L'ouverture de l'établissement est prévue pour le 1er décembre 2021.

Vu la délibération n°2020-07-02 du 3 décembre 2020 déterminant le loyer à 400 euros par mois hors charges, Vu la délibération n°2020-07-03 du 3 décembre 2020 portant exonération de loyer pour une durée d'une année,

18h45 : Arrivée de Mme LASKA Sandrine.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide de donner son accord pour la signature du bail commercial d'une durée de 9 années à compter du 1er novembre 2021,

Autorise M. le Maire à signer le bail commercial et tout autre document se rapportant à cette location.

Délibération 2021/05/02 : EXONÉRATION EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS EXERÇANT UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE SITUÉS DANS UNE ZONE DE REVITALISATION DES COMMERCE EN MILIEU RURAL

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1464 G du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'instaurer l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en faveur des établissements exerçant une activité commerciale dans une Zone de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural (ZORCOMIR) définie au III du même article. Conformément au I de l'article 1586 nonies du même code, la valeur ajoutée des établissements exonérés de CFE en application de la délibération d'une commune ou d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est, à la demande de l'entreprise, exonérée de cotisation sur la valeur ajoutée de entreprises pour sa fraction taxée au profit de la commune ou de l'EPCI.

Vu l'article 1464 G du Code Général des Impôts, Vu l'article 1586 nonies du code général des Impôts, Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide d'instaurer l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises prévue en faveur des établissements exerçant une activité commerciale dans une Zone de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural définie au III de l'article 1564 G du Code Général des Impôts,

Fixe le taux d'exonération à 50%,

Charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération 2021/05/03 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Considérant qu'il a été nécessaire de réaliser des achats de matériaux pour la réalisation de travaux dans la maison Multi-Activités, Considérant que la commune n'a pas de compte ouvert chez l'enseigne BONNICHON, chez l'enseigne MKK SHOP et l'enseigne Culture-d'intérieur, Après délibération, le Conseil Municipal décide de rembourser à

- M. Jean-Luc BOURGOIN, Adjoint au Maire, la somme de 62.42 euros,

- M. Philippe DURAND, Adjoint au Maire, la somme de 56.87 euros.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Maison Multi-Activités : Concernant la partie des travaux réalisés par les élus, que M. le Maire remercie pour leur aide, reste à installer la hotte qui a été récupérée dans le foyer communal et qui ne servait pas, et finaliser la ventilation de la fosse septique.

Logement 8 Grande Rue : M. le Maire fait part au Conseil de la demande de la locataire du logement communal situé au 8 Grande Rue pour l'installation d'un poêle à granulés. Les devis sont en cours de réalisation.

Propriété 14 Grande Rue : L'achat a été finalisé fin juillet. Une réflexion sera à mener pour définir la future utilisation de ce local.

Travaux de voirie : Le devis a été signé. Les travaux seront réalisés courant 2022. Sont prévus la réfection de la chaussée à la Rue des Merles et aux Bouviers.

Abris bus : La commande de deux abris bus a été passée pour la Brimballerie et la Rue des Merles. Reste à prévoir l'installation.

Arrêt de car à la Brimballerie : M. le Maire informe le Conseil que les parents viennent de recevoir une nouvelle fois une réponse négative de la part du Conseil Régional pour la création d'un arrêt de car à la Brimballerie pour aller au collège d'Aillant. M. le Maire va relancer les élus de la Région pour essayer de trouver une solution.

Bulletin municipal : Le prochain bulletin municipal est prévu pour fin novembre.

DÉLIBÉRATIONS

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU 8 JUILLET 2021

- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

- Délibération 2021/05/01 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL

- Délibération 2021/05/02 : EXONÉRATION EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS EXERÇANT UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE SITUÉS DANS UNE ZONE DE REVITALISATION DES COMMERCE EN MILIEU RURAL

- Délibération 2021/05/03 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Dépôt sauvage

La terre n'est pas une poubelle.

Nous regrettons de constater de plus en plus d'incivilités concernant des dépôts sauvages.

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.

Après mise en demeure, les dépôts existants sont supprimés selon la procédure prévue par le Code de la Santé Publique (Règlement Sanitaire Départemental de l'Yonne, article 84).

Article 10-2. Poursuites - Tout dépôt sauvage est passible de sanctions, le Code Pénal (article R632-1) prévoyant des amendes de 150 à 3 000 euros.



Caméras de vidéosurveillance

Suite à de nombreux cambriolages et actes de vandalisme, nous avons été contraints d'installer des caméras.



PORTRAIT

Karine Gaigé

Gérante du futur Bar Restaurant Épicerie multiservices.



Je me souviens de mon enfance dans une commune proche de Sommechaise où les petits commerces nombreux étaient lieux de rencontre et de partage et participaient au dynamisme des villages.

Tous ces lieux de cohésion sociale et de rencontre disparus manquent cruellement aujourd'hui.

Je constate de plus en plus grâce à mon parcours professionnel ce besoin dans nos communes rurales de rompre l'isolement des jeunes et des moins jeunes.

Recréer un lieu de service et de convivialité ce projet m'a forcément séduit rapidement.

Je suis fière et heureuse d'avoir été sélectionnée pour mener ce projet.

« Re-Naissance » c'est sous ce nom et cette enseigne que, j'ai hâte de vous rencontrer et vous accueillir prochainement pour partager et recréer ensemble tous ces moments de convivialité.

CARNET

Naissances

Anaé BAUDON

née le 24 février 2021

Thémis TRAJKOVIC

né le 18 avril 2021

Yoni COTTE

né le 1^{er} juin 2021

Décès

Suzanne Thibault épouse CHEVAU (99 ans)

décédée le 2 janvier 2021

Jean-François DURAND (82 ans)

décédé le 25 mars 2021

Jeanne DEPA (77 ans)

décédée le 28 mars 2021

Suzanne Jaskot épouse BONNET (93 ans)

décédée le 4 juillet 2021

Appel à candidature

Je recherche une personne ayant des connaissances en cuisine pour 24h/semaine pouvant évoluer sur un temps complet. Salaire smic en rigueur.

S'adresser à Karine Gaigé au café/épicerie « Re-Naissance »

NUMÉRIQUE

Sensibiliser aux enjeux du numérique

Un conseiller numérique sera à votre service dès le début de l'année prochaine pour accompagner les jeunes et les moins jeunes à tous ces enjeux liés au numérique et cela dans un espace spécialement dédié.

Vous aidez dans les usages quotidiens du numérique :

- Découvrir et utiliser les outils de messagerie.
- Découvrir et utiliser les réseaux sociaux.
- Acheter en ligne.
- Accompagner dans la réalisation des démarches administratives.

PLACE DU VILLAGE

Retour en image sur les travaux de restructuration de notre place, notre halle ainsi que notre futur Bar Restaurant Épicerie multiservices...

- A** DÉPOSE DU HANGAR MÉTALLIQUE
ARASEMENT DE LA FOSSE À PURIN
- B** DÉPOLLUTION DE LA FOSSE À PURIN
- C** DÉMOLITION DES BÂTIMENTS
MENACÉS EN RUINE
- D** RÉHABILITATION DE LA HALLE
(MISE EN PLACE DE LA STRUCTURE
POUR LE BARDAGE)
- E** RÉFECTION DE LA TOITURE
- F** PLACE EN TRAVAUX
- G** FONTAINE
- H** MONUMENT AUX MORTS
À SA NOUVELLE PLACE
- I** RUE DE L'ÉGLISE
- J** DÉMOLITION CÔTÉ FOUR À PAIN
- K** DÉMOLITION D'UNE PARTIE
DE L'ANCIEN BÂTIMENT
- L** SÉCURISATION DES TRAVAUX DÉBUT
DES TRAVAUX DE COUVERTURE
(AVEC BÂCHE)
- M** LES BÉNÉVOLES S'AFFAIRENT
- N** VISITE DU CONSEIL MUNICIPAL

Hangar



AVANT



APRÈS

Halle



AVANT



PENDANT



APRÈS

Place du village



PENDANT



APRÈS

Bar Restaurant Épicerie multiservices



AVANT



PENDANT



APRÈS



LE MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FÊTES DE SOMMECAISE

Je tiens à remercier la municipalité, les membres du bureau et les bénévoles qui donne de leur temps pour faire vivre notre village.

Nous ne sommes jamais assez nombreux aussi... je citerai Kennedy :
« *Demandez-vous ce que vous pourriez faire pour votre village, et non pas ce que votre village peut faire pour vous !* ».

Après l'année 2020 sans manifestation possible, La situation sanitaire due au covid 19 nous aura fortement impactée cette année encore.

Plus de six mois ont été occultés à cause de la mise en place du pass sanitaire, des restrictions de déplacement imposées et des gestes barrières à respecter.

Quelle déception de ne pas avoir pu faire le dernier restomarché avec son bal et feu d'artifice. J'en suis navré mais les obligations sanitaires nous y ont contraints.

Le comité des fêtes de Sommecaise espère que 2022 permettra de reprendre nos manifestations et de tous nous retrouver avec joie.

À bientôt.



Thierry LABOUREL

RETOUR EN IMAGES

Estivales de Puisaye

Une église comble et public enthousiaste pour accueillir l'ensemble « **Les Emirs** ».

Le nombreux public a particulièrement apprécié la musique traditionnelle yiddish et des balkans.

Un voyage musical à travers le répertoire traditionnel des Balkans, roumain, serbe, bulgare, moldave... et un retour aux origines Tsigane, et aux traditions musicales juives Klezmer.

Des « grands standards » que les Emirs n'hésitent pas à transformer et à colorer à leur façon avec aussi la découverte de perles rares, riches de rythmes, d'expression et d'improvisation...

Parmi les morceaux applaudis par le public : Les yeux noirs, Hava Nagila, Le temps des gitans, Rabbi Jacob, ...



Restos Marchés

Après une année blanche due aux restrictions sanitaires nous avons pu organiser 5 restos marchés (au lieu de 6 prévus).

Nous n'avons pas pu faire le dernier (13 août) compte tenu des restrictions sanitaires. Un bal et un feu d'artifice étaient également prévus mais le peu de bénévoles disponibles nous a contraint à annuler cette manifestation.

Cependant, le succès était au rendez vous. Les commerçants et les visiteurs ont été ravis de se retrouver. N'oublions pas que cela ne peut se faire que grâce aux bénévoles qui s'investissent pour faire vivre leur village.

Aussi, si vous voulez y participer, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Les nouveaux seront les bienvenus.



Soirée Tartiflette Karoké Halloween

Encore une super soirée et de vrais instants de bonheur en ce samedi 30 octobre 2021. Bravo pour vos déguisements et l'animation autour d'une bonne tartiflette. Karoké réussi encore cette année, le public a chanté à gorges déployées. Merci à tous !





*Le Maire et
le Conseil Municipal*
Vous souhaitent de passer de
très Belles Fêtes
de fin d'année

En raison
des fêtes de fin d'année
la mairie
sera fermée du
Lundi 20 décembre 2021
ou
Dimanche 2 janvier 2022
En cas d'urgence :
mairie.sommecaise@orange.fr
Les mails sont lus tous les jours.